

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 27 mars 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2014, Phase 1 – Gaz Métro - Dossier générique portant sur
l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro
– Indications du ROÉÉ pour la planification de l'audience
n/d : 1001-080**

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet les informations utiles à la planification de l'audience, tel que requis par la Régie dans sa correspondance datée du 23 mars 2015.

1. Les témoins et le temps requis

Le ROÉÉ fera entendre deux témoins, soit l'expert M. Paul L. Chernick de Resource Insight, Inc. et M. Bertrand Schepper, analyste externe pour le ROÉÉ.

Par ailleurs, n'ayant pas reçu de contestation comme prévu à l'article 31 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, nous osons croire que notre demande de reconnaissance de M. Chernick en tant que témoin expert sera accueillie sans difficultés au début de l'audience.

La présentation de la preuve du ROÉÉ devrait durer environ une (1) heure, excluant le contre-interrogatoire, le cas échéant.

2. Les sujets

M. Chernick présentera les points saillants de son rapport d'expert ROÉÉ-0039 et ses recommandations sur l'allocation des coûts, et offrira à la Régie ses commentaires sur la preuve de Gaz Métro et des autres intervenants en portant une attention particulière à la preuve des autres témoins experts au dossier.

M. Schepper présentera la position du ROEE à la lumière du rapport de M. Chernick et la preuve et position de Gaz Métro et des intervenants.

3. Les contre-interrogatoires

Panels de Gaz Métro :

Panel 1–Critères de conception et d’opération du réseau de distribution: 30 minutes.

Panel 2 – Allocation des coûts : 30 minutes.

Les intervenants :

L’ACIG (M. Knecht) : 40 minutes.

Les témoins des autres intervenants : Le ROEE n’a pas encore pris de décision quant à l’éventuel contre-interrogatoire des témoins ordinaires des autres intervenants. Par conséquent, nous demandons à la Régie de nous réserver 15 minutes par intervenant le cas échéant.

4. Informations utiles

Le ROEE n’entend pas présenter de moyens préliminaires.

Il serait préférable de permettre à M. Chernick de planifier sa présence à la Régie et d’optimiser l’utilisation des services d’interprétation. Dans cette optique, nous pensons que la preuve de Gaz Métro, y compris le témoignage du Dr Overcast aura lieu le lundi 13 avril 2015. Normalement, cela sera suivi le mardi 14 avril 2015 de la preuve de l’ACIG et du ROEE, puis de la preuve des autres intervenants. Cette compréhension cadre-t-elle avec celle de la Régie, de Gaz Métro et des autres intervenants?

5. L’argumentation

Nous sommes d’accord avec Gaz Métro qu’il serait préférable de plaider par écrit. Toutefois, l’équité procédurale exige que Gaz Métro et les intervenants qui appuient la proposition du distributeur plaident en premier et que les autres intervenants disposent d’un délai d’une autre semaine pour la production de leur argumentation, le tout suivi de la réplique de Gaz Métro quelques jours plus tard. Nous sommes

aussi d'accord avec le procureur de l'ACIG qu'il serait souhaitable de prévoir à la fin un court retour en audience pour répondre aux questions de la formation.

Dans l'éventualité que la Régie opte pour la plaidoirie orale, le ROEE demande à la Régie de lui réserver une période d'une (1) heure. Cependant, considérant la nature technique du sujet et des enjeux liés à la participation d'un expert de l'extérieur, le ROEE considère qu'il serait préférable de lui accorder au moins un (1) jour de préparation entre la clôture de la preuve et le début de l'argumentation orale.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc. (par courriel)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro
Dossiers réglementaires Gaz Métro
ROEE Coordination
Paul Chernick
Bertrand Schepper